

USCL



WILD BOAR TEAM

REGLEMENT INTERIEUR

ECOLE VTT USCL

I. PRESENTATION

Définition de l'école VTT, comme toutes les écoles de sport, est une structure qui dispose d'un contenu de formation, d'une équipe d'animateurs-éducateurs et d'un groupe de jeunes pratiquants.

Le tout rassemblé pour découvrir les activités du cyclisme dans le cadre du loisir et du volontariat dans une perspective de progression.

➤ Objectifs

L'objectif global de l'école VTT est d'amener le jeune par la pratique, la découverte et l'acquisition d'un ensemble de connaissances permettant d'être autonome.

La pratique des activités du cyclisme et l'école VTT USCL, c'est :

- Un outil de développement moteur.
- Un moyen privilégié de découverte et de connaissance du milieu naturel et humain.
- Un lieu privilégié de découverte des diverses responsabilités que le jeune pourra rencontrer dans le club.
- Un moyen de découvrir le goût de l'effort et du dépassement de soi. Deux notions chères au club USCL.

➤ Moyens

- L'apprentissage des techniques du VTT, ainsi que d'autres activités du cyclisme.
- L'étude des itinéraires (cartographie, kilométrages, observation...) et la mise en pratique.
- La connaissance du milieu routier et du milieu forestier (code de la route, secourisme, flore, faune...).
- La connaissance et l'entretien de son vélo.
- L'entraînement physique (résistance, endurance, alimentation).
- La connaissance de la vie associative.

II. FONCTIONNEMENT

➤ Périodicité

Le rythme de cette école VTT est basé sur celui de l'année scolaire.

Son activité se déroule tous les samedis hors vacances scolaires.

Les horaires de base sont de 9h30 à 11h30

En cas d'activités extérieures du type randonnées organisées par différents club, challenges interclub, stages), les parents seront informés par l'équipe d'encadrement des modalités de participation (horaires, lieu de rendez-vous, éventuelle participation financière...).

En cas de conditions météorologiques extrêmement difficiles ou de non disponibilité des membres de l'encadrement, une séance pourra être annulée.

Dans tous les cas, les parents seront préalablement informés.

➤ Arrivées et départs

Les jeunes sont sous la responsabilité de l'encadrement de l'école VTT lors de chaque séance. Ils sont tenus d'arriver à l'heure en tenue et ne peuvent quitter la séance avant son terme.

A titre exceptionnel, le jeune pourra partir avant le terme de la séance si le responsable a été informé avant la séance.

Si le jeune doit partir seul une autorisation parentale devra être fournie.

Tous les regroupements (Départs et retours) des entrainements se feront devant la salle omnisport de la Chapelle Launay.

III. Encadrement et responsables de l'école

La coordination de l'école VTT se fera autour de **Mr Bruno ROUILLON** (Diplôme Moniteur licencié) et de **Mr Romain CHAILLOUX** (Diplôme initiateur licencié).

Les intervenants pour la saison seront **Mr Emmanuel MUSTIERE** (Animateur club), **Me Marie-lise CUZON** (Animatrice club), **Me Coralie CEDELLE-PIERLOT** (Animatrice club), **Mr Siegfried USCLAT** (Animateur club), **Mr Olivier ANDRAULT** (Animateur club), **Mr Jérémie BELLIOU** (Parent accompagnateur licencié), **Mr Frédéric BELLIOU** (Parent accompagnateur licencié), **Mr Jérôme BELLIOU** (Parent accompagnateur licencié), **Me Vinciane CUZON** (Parent accompagnateur licencié), **Jérémie BELLIOU** (Parent accompagnateur licencié), **Mr Stéphane MAZERI** (Parent accompagnateur licencié), **Mr Ludovic GRUPONT** (Parent accompagnateur licencié), **Mr Jérémie GRAYO** (Parent accompagnateur licencié) .

D'une manière générale, l'équipe d'encadrement est constituée uniquement de bénévoles, c'est-à-dire des personnes volontaires qui ne touchent aucunes rémunérations pour leurs activités au sein de

l'école. Leur disponibilité peut varier en fonction de leurs contraintes personnelles, familiales et professionnelles.

Conformément à la législation en vigueur, ces personnes ont la formation et/ou l'expérience requise pour encadrer les activités proposées aux enfants.

IV. Conduite à tenir à l'égard des parents

Les parents devront renseigner l'autorisation parentale en retenant l'un des deux choix suivants pour les déplacements de leur (s) enfant (s) vers le lieu de l'activité (Cocher et signer l'option retenue):

- Les parents s'engagent à accompagner, présenter et récupérer leur (s) enfant (s) à la fin de l'activité. A noter qu'en cas de retard d'un adulte venant chercher l'enfant, le responsable sur place se doit de l'attendre ; mais en cas de retard excessifs non justifiés ou répétés, le club dispose de la possibilité de sanctionner, voire d'exclure.

où

Signature :

- Les parents estiment que l'enfant peut se présenter et repartir seul à la fin de l'activité. A noter que si celle-ci est interrompue ou annulée, le club est alors dégagé de toutes responsabilités pendant les déplacements de l'enfant.

Signature :

Le lieu de départ et d'arrivée des activités est le parking de la salle omnisport de la Chapelle Launay. Cependant celui-ci pourra être variable suivant un calendrier fourni au besoin.

V. ADMISSION

➤ Conditions d'âge

Les conditions d'âge pour pouvoir rentrer à l'école de VTT pourront varier d'une année sur l'autre en fonction des groupes constitués et suivant la capacité d'encadrement.

Cet âge ne pourra cependant être inférieur à 8 ans et supérieur à 18 ans dans l'année civile suivant la rentrée.

Des dérogations peuvent être accordées selon la maturité physique et la motivation.

Dans ce cas, seul les responsables de l'école VTT décident.

➤ Dossier d'inscription

Pour toute inscription, un dossier est remis aux parents ; ils devront le retourner complété et signé. Ce dossier comprend :

- La fiche d'adhésion au club + 1 photo
- Le règlement de la cotisation
- Le certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT

- L'autorisation parentale
- L'acceptation du présent règlement intérieur signé en double exemplaire, dont un exemplaire sera conservé par les parents et l'autre par le club
- La fiche sanitaire de l'adhérent remplie

➤ Assurance

Lors de son admission, le jeune sera affilié à la **Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)**. Cette affiliation implique la reconnaissance des statuts de la FFCT.

➤ Matériels nécessaires

La participation aux activités de l'école VTT nécessite de posséder un matériel adapté :

- Les vélos doivent être en état de fonctionnement. Si ce n'est pas le cas, l'enfant ne participera pas à la séance.
- En période d'hiver, si l'enfant doit rentrer seul à vélo, ce dernier devra être équipé d'un éclairage amovible en parfait état de fonctionnement.
- La tenue vestimentaire, sans être sophistiquée doit être adaptée à la pratique du vélo et adaptée aux conditions météorologiques. **Port du casque et des gants obligatoires, le port de lunettes de protections est conseillé.**
- La tenue du club pourra être commandée auprès des responsables de l'école.
- Lors de toutes sorties à vélo ou entraînements, le jeune doit emporter un bidon contenant une boisson éventuellement sucrée, une collation **ainsi qu'un minimum de matériel de réparation adapté à son vélo** (pompe, chambre à air, démonte pneus, nécessaire anti crevaison, multi outils...).

VI. LA VIE A L'ECOLE DE VTT

➤ Informations sur les activités

La correspondance entre l'école de VTT et les parents se fait essentiellement par voie électronique (Type réseau MSN) ou lors de la réunion mensuelle du club tous les premiers mercredis du mois salle de la Chesnaie à 20h30 (salle sous l'école).

Des échanges pourront également avoir lieu avant ou après les séances d'entraînement hebdomadaires

Les représentants du bureau du club pour l'école VTT sont :

Mr. Bruno ROUILLON
@ : uscl.ecolevtt@sfr.fr
Tel : 06-12-95-15-56

et Mr. Romain CHAILLOUX
@ : manofugui1977@gmail.com
Tel : 06-10-54-12-16

Il est également possible de joindre le président via l'adresse mail du club : uscl.44@orange.fr

Le site internet du club sera régulièrement mis à jour, avec les informations relatives au fonctionnement de l'école VTT. uscl.jimdo.com

➤ Présence assidue des jeunes

L'école VTT n'est pas une garderie, mais un moment privilégié pour l'apprentissage des activités VTT, ainsi que des activités périphériques favorisant le développement de l'autonomie à vélo.

Une présence régulière et une participation assidue à l'ensemble des activités est demandée.

L'absence d'un jeune devra être signalée aux moniteurs dès que possible et de préférence au plus tard la veille de la séance.

Toutes absences prolongées et non justifiées pourront entraîner l'exclusion temporaire voire définitive.

Une feuille de présence est tenue sous la responsabilité du moniteur.

➤ Déroulement des activités

L'encadrement de l'école VTT prend toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés et ceci en ce qui concerne :

- La vérification des organes de sécurité sur le vélo ; un jeune ayant une bicyclette en mauvais état ne pourra pas participer aux activités et sorties.
- Le port du casque et des gants est obligatoire durant les séances et sorties avec l'école VTT, ainsi que lors des trajets entre le domicile et les lieux de rendez-vous.
- Des règles de vie commune qui ne seraient pas respectées (respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées lors des séances, absences fréquentes et non motivées, mise en danger par son comportement de sa sécurité et de celle d'autrui...).

➤ Suivi médical

Les parents devront faire part aux responsables de l'école de tout changement de l'état de santé de leur (s) enfant (s)

➤ Sorties, randonnées, interclub...

Les sorties, randonnées, rencontre interclub organisées par l'école font partie intégrante de l'enseignement et de la dynamique de l'école. De ce fait, la présence des jeunes à ces activités est vivement encouragée.

➤ Formation aux brevets fédéraux

Tous jeunes ayant atteint l'âge légal d'obtention du brevet fédéral 1 (16 ans), pourra s'il le souhaite s'inscrire à la formation fédérale en vue d'intégrer l'équipe pédagogique de l'école VTT du club.

Cet article est également valable pour tous parents motivés !!!

VII. Applications et limites

Ce règlement ne peut être définitif. Il se doit d'évoluer en fonction des nécessités que feront apparaître les pratiques ou un changement de statut du club. Toute modification établie par les responsables de l'école VTT sera soumise à l'approbation du bureau du club.

L'admission d'un jeune à la section école VTT ne pourra être effective qu'après acceptation de ce règlement par les parents ou responsables légaux (le jeune ayant pris connaissance du présent document).

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR ECOLE VTT USCL

Je soussigné

Responsable légal de :

atteste par la présente avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école VTT USCL.

Mention « lu et approuvé »

Signatures :

Le :



BULLETIN D'INSCRIPTION ANNEE 2020

Nom, prénoms de l'enfant :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Date de naissance : / /

Tél domicile :

Tél portable 1 :

Tél portable 2 :

Adresse mail 1 : @

Adresse mail 2 : @

Personnes à prévenir en cas de besoin :

Mère : Tél :

Père : Tél :

Autre 1 : Tél :

Autre 2 : Tél :

AUTORISATION PARENTALE (A remplir impérativement)

Je soussigné :

Représentant légal de l'enfant :

Autorise le responsable (sur place) de la séance VTT, à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

Autorise la publication de photos et de vidéos de mon enfant sur le site web du club, prise dans le cadre des activités du club.

A Le / /

Signature du représentant légal :



FICHE SANITAIRE et DE LIAISON ANNEE 2020

1.ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Garçon :

Fille :

Durée : ANNEE à l'école VTT du club USCL.

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pour l'encadrement de l'école VTT.

2.RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

L'enfant suit-il un traitement médical pendant l'année :

Si oui, risque-t-il d'en avoir besoin au cours de l'école VTT :

Si oui, joindre à chaque cours, sorties de l'enfant une ordonnance récente et les médicaments correspondants (Médicaments dans leurs emballages d'origines marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

3.RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

Les difficultés de santé (Maladie, accident, crise convulsive, hospitalisation, rééducation, précautions à prendre). Indiquez éventuellement un choix préférentiel de la clinique ou de l'hôpital en cas d'évacuation sanitaire.

-
-
-

Votre enfant porte-t-il des lentilles, lunettes, des prothèses auditives ou dentaires, etc... Précisez :

-
-

4. RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Fixe :

Mobile :

Autre :

Nom et téléphone du médecin traitant :

Je soussigné

, responsable légal

de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'encadrant USCL de la séance, à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

J'autorise également mon enfant à venir et rentrer seul pour participer aux séances d'entraînements de l'école VTT de l'U.S.C.L. en indiquant **OUI ou NON** :

DATE :

SIGNATURE :



CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, docteur en médecine certifie avoir examiné l'enfant dénommé ci-dessous :

Nom : **Prénom :**

Date de naissance :

Et n'avoir constaté aucun signe clinique apparent contre indiquant la pratique du VTT en loisir et randonnées.

Fait à

Le :/ .../

Cachet et signature du médecin :